

ASM NARBONNE

www.asm-narbonne.fr



FICHE LICENCE

Nom	<input type="text"/>				
Prénom	<input type="text"/>				
Date de Naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Sexe	Masculin <input type="checkbox"/>				Féminin <input type="checkbox"/>
Adresse	<input type="text"/>				
Complément d'adresse	<input type="text"/>				
Code Postal	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>				
Téléphone fixe	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Téléphone portable	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>				
Nationalité	<input type="text"/>				
Choix Licence	<input type="checkbox"/> Adulte (52,60 €)	<input type="checkbox"/> Jeune - de 18 ans (41,90 €)	<input type="checkbox"/> Famille(23,10 €)		
Choix Assurance	<input type="checkbox"/> Formule "Base"				
	<input type="checkbox"/> Formule "Base +" (+ 3 €)				
Option	<input type="checkbox"/> Ski de piste (+ 4 €)				
Abonnement revue	<input type="checkbox"/> oui (+ 8 €)	<input type="checkbox"/> non			
Certificat	<input type="checkbox"/> Loisir	<input type="checkbox"/> Compétition			
Date certificat	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Médecin	<input type="text"/>

Pièces à fournir :

- Certificat médical de non contre indication à la pratique des sports de montagne (de moins de 12 mois)
- Bulletin ci dessous daté et signé (Accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME)
- Règlement par chèque à l'ordre de

A.S.M Narbonne
7, Rue Pierre Viala
11100 NARBONNE

Les différentes licences

La licence adulte - C'est la licence standard. Ne peut être délivrée qu'à une personne de plus de 18 ans.

La licence jeune - Ne peut être délivrée qu'à une personne de moins de 18 ans.

La licence famille - A partir de la troisième personne d'une même famille, un tarif réduit est accordé. Deux personnes de la même famille doivent déjà être licenciées dans le même club pour l'année en cours. Sont considérées comme personnes d'une même famille deux personnes ayant le même nom ou habitant à la même adresse.

La saison sportive s'étend du 1er septembre au 31 août. L'assurance couvre vos activités pendant cette période (et jusqu'au 30 novembre si vous renouvelez la licence suivante avant cette date).

Le choix de l'assurance

A la licence est attaché un contrat d'assurance octroyant des garanties dites automatiques, en responsabilité civile, atteinte corporelle et assistance rapatriement.

Le pratiquant a la possibilité de choisir le niveau de garanties qu'il juge le plus approprié à sa pratique au travers de deux formules d'assurance :

- « Formule Base »,

- « Formule Base + » (+ 3 €).

EVENEMENT	INDEMNITES CONTRACTUELLES	
	Formule « Base »	Formule « Base + »
Décès accidentel 1	4000€ majoré de 10% par enfant à charge	6000 € majoré de 10% par enfant à charge
Incapacité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) (2) sous déduction d'une franchise relative IPP = 5%	8 000 € si le taux d'invalidité est inférieur ou égal à 50%	10000 EUR si le taux d'invalidité est inférieur ou égal à 30%
	12 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50%	15000 EUR si le taux d'invalidité est supérieur à 30%.
	Un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100% du capital.	Un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100% du capital.
Frais médicaux (3) y compris frais de prothèse dentaire	France : 1200 €	France : 1500 €

(1) Décès accidentel : versement aux ayants droit d'un capital minimum.

(2) Invalidité permanente : versement d'un capital proportionnel au taux d'invalidité calculé selon le barème du droit commun

(3) Remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en complément de la Sécurité Sociale de prévoyance. Exclusion des frais TV, téléphone.

Option Ski de piste

La couverture sur et hors domaine skiable du ski alpin, surf des neiges, monoski, ski de fond ou télémark fait l'objet d'une garantie et d'une prime complémentaire : l'option "ski de piste". Les Indemnités de l'option ski de piste : cours, stages, remontées mécaniques (4) sont plafonnées à 300 € par accident.

(4) Remboursement sur justificatifs des forfaits (remontées mécaniques et/ou cours et stages) d'une durée supérieure à 5 jours médicalement constatée, et au prorata du temps restant à courir.

Revue Direct Cimes

S'abonner, c'est recevoir Direct Cimes dès sa parution, quatre fois par an.

Abonnement pour 4 numéros : prix spécial licencié FFME : 8 euros (au lieu de 15 euros)

Certificat médical

Vous devez indiquer la nature du certificat médical fourni :

Pour la pratique "Loisir", certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités gérées par la FFME datant de moins d'un an.

Pour la pratique "En compétition", certificat médical de non contre-indication à la pratique de compétition des activités gérées par la FFME datant de moins d'un an.

Les informations concernant le certificat médical sont imprimées sur la licence.

Je soussigné (responsable légal pour les mineurs) _____

Déclare :

- avoir pris connaissance du contenu du présent résumé ;
- avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription des différentes garanties complémentaires pour les personnes pratiquant des activités statutaires relevant de la FFME.

Fait à : _____ le _____

Signature du Licencié

(pour les mineurs, son représentant légal)

